



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XI)/16
4 décembre 1991

Original : ANGLAIS

ONZIEME SESSION
28 novembre - 4 décembre 1991
Yokohama

DECISION 2(XI)

REVISION DU CYCLE DE PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Réaffirmant que le succès de la mise en oeuvre des projets, adéquatement axés sur les domaines prioritaires, est de la plus haute importance pour l'Organisation,

Réaffirmant en outre l'engagement pris par les membres de l'OIBT de restreindre le commerce des bois tropicaux en l'an 2000 aux ressources rationnellement aménagées et de se conformer au cadre d'actions fixé par la Décision 3(X);

Reconnaissant que si l'on veut atteindre l'objectif de l'an 2000, il sera nécessaire d'étudier attentivement les questions de fabrication et commercialisation rentables des produits forestiers, outre l'attention à consacrer à l'aménagement et à la conservation des forêts tropicales;

Rappelant l'invitation faite aux Membres d'appuyer ces projets par le biais du Compte spécial;

Ayant à l'esprit la Décision 2(X) de maintenir en place provisoirement le Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets de l'OIBT et d'introduire d'importantes modifications au cycle des projets;

Ayant examiné le document ITTC(XI)/5, qui contient des propositions concernant la coopération entre les Membres visant à faire bénéficier certains Etats Membres de contributions au titre du Compte spécial afin de leur permettre de préparer plus efficacement les propositions de projets et d'avant-projets;

Décide de rationaliser davantage le cycle des projets;

Prie instamment les Membres de soumettre des propositions de projets qui soient conformes aux plans stratégiques des pays membres de l'OIBT et correspondent aux domaines prioritaires établis par le Conseil en vue de réaliser pour l'an 2000 que le commerce des bois tropicaux proviendra de ressources rationnellement aménagées;

Prie les Membres de soumettre des propositions de projets dans les domaines de la recherche et du développement, de l'information sur le marché, de la transformation plus poussée et de son accroissement dans les pays membres qui sont des pays en développement, du reboisement et de la gestion forestière;

Incite les Membres à faire usage des compétences disponibles prévues par le projet PD 73/89 (M,F,I) en matière de coopération de l'OIBT pour identifier et formuler de tels projets;

Incite en outre les Membres à se joindre aux contributeurs volontaires actuels au Compte spécial pour le financement des projets, avant-projets et activités, dont les objectifs sont de rehausser l'efficacité et l'utilité de l'identification et de la formulation des projets;

Reconnait qu'il est sans doute difficile d'achever avant une session imminente du Conseil la révision de certaines propositions de projets que les pays membres se proposent d'entreprendre. Dans les cas où d'importantes modifications ont été suggérées et lorsque le pays membre intéressé a tenu compte de ces suggestions, la proposition sera examinée en priorité à la session suivante;

Recommande que, dans son rapport technique, les recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets soient plus précises et donnent plus de détails sur les sections particulières des descriptifs de projet en vue de la reformulation et/ou de l'amélioration des propositions présentées.